

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الصحة
MINISTERE DE LA SANTE
الوكالة الوطنية للدم
AGENCE NATIONALE DU SANG



Réf : 1460 / ANS / DG / 2025

الرقم : / وود / م ع /

07 OCT 2025

Avis d'infirmité

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Agence Nationale du Sang informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par la consultation N°16/2025 ayant pour objet « Acquisition de trophées pour l'Agence Nationale du sang » de l'infirmité de cette dernière.

La Directrice Générale



المديرة العامة
حورية برفاديك